



Le 6 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A10 – Déclaration d'utilité publique de l'aménagement à 2x3 voies entre Poitiers et Veigné

Le projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné vient d'être déclaré d'utilité publique par les Préfètes d'Indre-et-Loire et de la Vienne par arrêté inter-préfectoral du 24 juillet 2018.

La procédure de déclaration d'utilité publique de l'élargissement de l'autoroute A10 a été menée sur les 93 km entre la bifurcation de l'autoroute A10 avec l'autoroute A85 au niveau de Veigné (37), et la sortie n°30 Poitiers-sud sur la commune de Vouneuil-sous-Biard (86).

Les travaux débuteront entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine au printemps 2019 et dureront 5 ans. L'autorisation environnementale unique portant sur leur réalisation, leurs impacts et les ouvrages hydrauliques nécessaires, a été délivrée par arrêté préfectoral du 24 juillet 2018.

Après 3 ans de procédures administratives et d'échanges avec le territoire, les futurs travaux d'aménagement de l'A10 à 2x3 voies sur 24 km entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine qui entrent dans le cadre du Plan de relance autoroutier, ont été autorisés.

Ces travaux comprennent :

- l'aménagement d'une voie supplémentaire dans chaque sens de circulation sur les 24 km de l'autoroute A10 entre la bifurcation de l'A10 et l'A85 au niveau de Veigné jusqu'à Sainte-Maure-de-Touraine ;
- l'adaptation d'ouvrages d'art courants (10 passages supérieurs et 4 passages inférieurs) à la nouvelle configuration élargie de l'autoroute ;
- la construction de 2 viaducs dans les vallées de l'Indre et du Courtineau.
- l'assainissement pluvial basé sur la conservation et l'adaptation de 17 bassins existants et la création de 9 nouveaux bassins afin d'assurer le traitement de l'ensemble des effluents de la plateforme autoroutière et l'écrêtement des eaux naturelles extérieures.

L'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10, confié à VINCI Autoroutes, a pour objectif de fluidifier le trafic, d'améliorer les conditions de mobilité, de soutenir l'économie locale et d'améliorer l'insertion environnementale et sonore de l'autoroute.

D'ici le printemps 2019, des travaux préparatoires se dérouleront en présence d'un coordinateur environnemental. Ils visent notamment à :

- délimiter et préparer la future zone de chantier et l'emplacement des différents réseaux ;
- protéger les différentes espèces de la future zone de chantier grâce à l'installation de clôtures ;
- renforcer la bande d'arrêt d'urgence en prévision de la circulation qu'elle supportera pendant les travaux ;
- répondre aux mesures de réductions environnementales en créant par exemple des mares à amphibiens ou en restaurant des pelouses calcicoles et mettre en œuvre des mesures compensatoires, dans le cadre de la démarche éviter-réduire-compenser, via la réalisation d'une frayère à brochets ou la restauration de milieux écologiques ;
- mener des diagnostics d'archéologie préventive (réalisés par l'INRAP).

VINCI Autoroutes entend poursuivre la co-construction engagée avec le territoire.

S'agissant des outils à déployer en phase de travaux, une information sur les conditions de circulation et l'avancée du chantier sera régulièrement délivrée aux utilisateurs de l'infrastructure.

Un dispositif pour informer les clients en temps réel est mis en place :

- **Retrouvez les informations relatives au projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné sur le site Internet dédié : www.a10-poitiersveigne.fr**
- **Radio VINCI Autoroutes (107.7)**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7J/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **L'Application Ulys** : trafic en temps réel
- **Le site internet www.vinci-autoroutes.com**
- **Les comptes Twitter @VINCIAutoroutes ; @A7Trafic ; @A8Trafic ; @A9Trafic ; @A10Trafic ; @A11Trafic ; @A46Trafic ; @A63Trafic ; @A87Trafic ; @TunnelToulon ; @duplexa86 ; @ToulousePeriph.**

CONTACTS PRESSE

Vinci Autoroutes :

Sylvie Marty

06.17.56.93.60 ou 01.55.94.70.22

sylvie.marty@vinci-autoroutes.com

Préfecture d'Indre-et-Loire :

Christelle Aveline

02 47 33 10 06

pref-communication@indre-et-loire.gouv.fr

Préfecture de la Vienne :

Valérie Courrech

valerie.courrech@vienne.gouv.fr